

Lire cet email dans mon navigateur

Association romande pro mente sana

Sommaire

1. [Actualités PMS](#)
 2. [Commentaires](#)
 3. [Actualités juridiques](#)
 4. [Jurisprudences](#)
 5. [Informations diverses](#)
 6. [Agenda](#)
-

1. Actualités PMS

Nouveau souffle à Pro Mente Sana

L'Association romande Pro Mente Sana a tenu son **Assemblée générale** le 14 octobre à Lausanne. Outre la présentation du rapport d'activités et des comptes 2024, cette séance a marqué un renouveau institutionnel avec l'élection d'un **nouveau comité** et de sa **présidente, M^e Uzma Khamis Vannini**.

Avocate genevoise et députée au Grand Conseil, M^e Khamis Vannini a longtemps représenté PMS à la Commission du secret professionnel et présidé Carrefour AddictionS.

L'association se réjouit d'accueillir également les nouveaux membres du comité : Fabien Coronado, Rolf Himmelberger, Denis Pouliot-Morneau, Anne-Françoise Praz, Jean-Félix Savary, D^r Frédéric Schneebege, D^r Olivier Spinnler, Virginie Stucki et Patricia Wainwright.

Semaine de la santé mentale: portes ouvertes et actions de sensibilisations

Dans le cadre de la journée mondiale de la santé mentale organisée par le département de la santé et des mobilités du Canton de Genève, Pro Mente Sana a ouvert ses portes au public le mercredi 8 octobre. Pour l'occasion, nos bureaux ont été réaménagés et décorés, afin d'accueillir les visiteur·euses dans un cadre convivial et informatif. Cette journée a permis de présenter les activités de nos trois pôles: juridique, psychosocial et Orcep (Observatoire romand de la contrainte en psychiatrie), ainsi que nos différentes publications et brochures destinées aux professionnel·les et au grand public.

En parallèle, Pro Mente Sana a tenu un stand le samedi 11 octobre à la Comédie de Genève lors de l'événement «Qui est normal-x-e?» organisé par le Collectif Santé Mentale Genève (CSMGE). L'édition 2025 a mis à l'honneur les arts du slam et la force du lien social comme leviers de sensibilisation à la santé mentale.

Les Vaudois·es ont l'occasion de donner le droit de vote à touxtes sans discrimination: OUI!

En novembre 2019, sous l'impulsion de Pro Mente Sana, des député·ées vaudois·es (Hadrien Buclin et consorts) déposaient au Grand Conseil une motion visant à «mettre un terme aux discriminations en matière de droits politiques contre les personnes atteintes de troubles psychiques ou de déficience mentale ([Mot_19_117](#))». A la suite de son renvoi au Conseil d'Etat en vue de l'élaboration d'un projet de modification de la Constitution et de l'acceptation dudit projet par le Grand Conseil ce printemps, **les Vaudois·es sont appelées à voter le 30 novembre 2025** et ont ainsi l'occasion d'affirmer que les personnes en situation de handicap psychique ou mental sont des citoyen·nes comme les autres. Le canton de Vaud respectera ainsi enfin l'article 29 de la Convention des Nations Unies relative aux droits des personnes handicapées que la Suisse a ratifiée en 2014 ([CDPH](#)). Cet article stipule que: "Les États Parties garantissent aux personnes handicapées la jouissance des droits politiques et la possibilité de les exercer sur la base de l'égalité avec les autres, et s'engagent: a) à faire en sorte que les personnes handicapées puissent effectivement et pleinement participer à la vie politique et à la vie publique sur la base de l'égalité avec les autres, que ce soit directement ou par l'intermédiaire de représentants librement choisis, notamment qu'elles aient le droit et la possibilité de voter et d'être élues [...]".

**À une société inclusive dans laquelle chaque voix compte,
Vaudois·es, dites OUI!**

2. Commentaires

Les inégalités sociales ne sont pas que dans la tête!

L'Observatoire suisse de la santé (OBSAN) a publié son [Rapport national sur la santé 2025](#) dédié à la santé mentale en Suisse. Nous saluons le fait qu'un chapitre entier soit consacré au [contexte social](#). Il y est mis en évidence que vivre dans la pauvreté, être victime de racisme comme de toute autre forme de discrimination et de violence altèrent significativement la santé mentale. Suivant un effet de boucle, se trouver en situation de handicap psychique a un impact négatif sur les conditions de vie matérielles et provoque de l'exclusion. Lutter contre les inégalités et les discriminations, voilà la ligne directrice des programmes de prévention en santé mentale!

De la statistique à l'inclusion : repenser la santé mentale au-delà du Rapport national 2025

Le [Rapport national sur la santé 2025 de l'Obsan](#) tire la sonnette d'alarme: **la Suisse manquerait encore cruellement de données solides sur la santé mentale**. Les informations disponibles sont fragmentées, parfois dépassées, et ne permettent pas d'avoir une vision fiable de la situation.

Selon l'Obsan, deux constats s'imposent. D'une part, il n'existe **ni statistiques nationales récentes ni études de long terme** capables de montrer comment les facteurs de risque et de protection, sociaux ou individuels, influencent réellement la santé psychique. D'autre part, **plusieurs phénomènes et groupes sociaux restent largement sous-étudiés**: la petite enfance, l'adolescence, la maltraitance des personnes âgées ou encore l'impact des violences et des inégalités sociales.

Le rapport pointe aussi un autre angle mort: la prévention. Les programmes menés en Suisse sont rarement évalués de manière rigoureuse, si bien que leur efficacité reste inconnue. Pour avancer, les auteurs recommandent la création d'une infrastructure nationale de données en santé mentale, une évaluation systématique des programmes financés et une approche intégrée (« Mental Health in All Policies ») reliant santé, éducation, travail et politiques sociales.

Commentaire critique

Ces recommandations, bien qu'utiles, demeurent en partie décevantes pour deux raisons principales. Premièrement, **la définition de la santé mentale retenue par le rapport est trop large**. En mettant sur le même plan un épisode de mal-être passager et un handicap psychique sévère, elle brouille une distinction essentielle. Cette approche, en apparence inclusive, invisibilise en réalité les discriminations et violences structurelles auxquelles sont confrontées les personnes en situation de handicap psychique. Elle conduit à des mesures de « promotion du bien-être » adaptées à une population relativement favorisée, par exemple des programmes de résilience ou de gestion du stress, mais mal calibrées pour répondre aux besoins concrets des personnes les plus vulnérables, qui font face à des obstacles d'accès aux soins, à l'emploi ou au logement.

Deuxièmement, **les pistes d'amélioration proposées par le rapport traduisent cette vision réductrice**. Elles insistent sur la nécessité de produire plus de données et de recherches médicales, certes nécessaires, mais qui ne suffisent pas. Quand bien même le rapport évoque des inégalités sociales, il les aborde surtout à travers des instruments techniques ou statistiques, sans interroger les rapports de pouvoir et les discriminations systémiques qui structurent ces inégalités. Or, la santé mentale est avant tout un enjeu social et politique et exige des approches interdisciplinaires (Histoire, Droit, Sociologie...) capables d'analyser les réalités vécues.

En définitive, plutôt que de s'en tenir à un simple appel à «produire plus de données», **l'urgence est de traduire les connaissances déjà disponibles en droits effectifs, en financements durables et en politiques publiques ambitieuses de lutte contre les discriminations.** C'est à cette condition que la prévention et la promotion de la santé mentale pourront réellement servir l'inclusion et la dignité des personnes en situation de handicap psychique en Suisse.

Protéger les travailleur-euses en psychiatrie sans produire de discriminations validistes

Courrier adressé à Avenir Syndical en réaction à son communiqué de presse du 26 août 2025.

En dénonçant une “montée de violence” en milieu psychiatrique et en proposant de “mettre en place un dispositif complet de protection du personnel par rapport aux agressions des patient-e-x-s”, le syndicat participe de la consolidation d'un système contraire aux valeurs égalitaristes dont il se réclame. Plutôt que d'analyser les problèmes systémiques du travail dans les institutions psychiatriques et le rôle social confié à ces institutions de gestion de la marginalité, des inégalités et des souffrances (notamment dues au monde du travail), le syndicat discrimine les personnes en situation de handicap psychique de la même manière que l'ont fait les HUG dans le cadre de la diffusion de leur politique de tolérance zéro face à la violence à l'hôpital.

→ [lire notre courrier](#)

3. Actualités juridiques

De la part de votre conseillère juridique des lundis, mardis et jeudis entre 10h et 13h

Ne plus s'appauvrir dans l'attente interminable d'une rente AI? Y'a de l'espoir!

La [motion 23.3808 Accélérer la procédure AI et garantir la sécurité financière des assurés durant celle-ci](#), dont nous faisons mention dans [l'Infolettre 42 de décembre 2024](#) a été adoptée par le Conseil des États, contre la proposition de rejet du Conseil fédéral. Nous pouvons donc espérer qu'à plus ou moins long terme, une solution soit trouvée pour garantir des revenus aux assuré·es qui attendent sans ressources financières, pendant des mois ou des années une décision de l'assurance-invalidité. Affaire toujours à suivre.

Les proches peuvent-ils être présent·es lors d'une expertise AI? Plutôt non, dit le Tribunal fédéral (TF)

De nombreux·ses assuré·es aimeraient bénéficier de la présence de leurs proches lorsqu'ils/elles subissent une expertise diligentée par l'assurance-invalidité.

Dans un arrêt [9C_581/2024 du 12 août 2025](#) au considérant 5.3.1, le TF rappelle sèchement que c'est l'expert·e et non l'expertisé·e qui détermine les modalités de l'expertise et qu'il est exceptionnel qu'un·e proche de l'expertisé·e puisse être présent·e. Dans cette affaire, l'expertisée se disait influençable et incapable d'expliquer de manière précise pourquoi la présence de son mari lui semblait nécessaire. À cela, le TF répond que le mari aurait pu influencer sur les conclusions de l'expertise et que, un peu contradictoirement, la compétence objective de l'expert constitue une garantie suffisante d'évaluation pertinente et précise des réponses de l'expertisée. Voilà donc l'expert simultanément influençable et imperméable.

Depuis janvier 2022, c'est [l'article 44 LPGA](#), prévoyant notamment l'enregistrement des expertises, qui protège les expertisé·es de la brusquerie des expert·es, tout en excluant plus facilement la présence rassurante d'un·e proche. Celles et ceux qui ont fréquenté les expert·es depuis 2022 apprécieront la position du TF...

Profitons-en pour rappeler que, suite à des années d'expertises brutales et déloyales, la Confédération a mis en place une Commission fédérale d'assurance qualité des expertises médicales ([COQEM](#)) qui a émis [des indicateurs de qualité](#) auxquels il convient de rapporter nos expériences pénibles.

Garantir le minimum vital des bénéficiaires de rentes AI

Faisant valoir que nos poches sont vides, le Conseil fédéral proposait le rejet du [postulat 25.3534](#) lui demandant d'examiner les mesures permettant de garantir de manière plus durable le minimum vital des personnes bénéficiant d'une rente AI. Il n'a pas été suivi par le Conseil national, qui a adopté le postulat. Nous voilà donc au début d'un processus qui aboutira peut-être à l'amélioration de la condition matérielle des rentier·ères AI: patience!

4. Jurisprudences

De la part de votre conseillère juridique des lundis, mardis et jeudis entre 10h et 13h

Convention sur les droits des personnes handicapées - CDPH

Droit à un temps supplémentaire pour passer un test de numerus clausus: pas si simple!

Le droit à la formation des personnes en situation de handicap n'a pas de détracteur·ices mais il est mis en œuvre par des paresseux·ses. Quant aux personnes concernées, le système leur demande d'être acharnées mais patientes.

→ [voir la jurisprudence](#)

Assurance invalidité

Pas de révision de rente sur la base d'une modification du diagnostic sans modification de l'état de santé

Soit nos expert·es sont mal formé·es, soit le système qui veut remettre les invalides au travail est à bout de souffle mais pas à bout de ressources financières puisque voilà une affaire qui a vu neuf coûteux spécialistes se pencher sur les douleurs d'un assuré pour arriver à un résultat contraire au droit.

→ [voir la jurisprudence](#)

Assurance invalidité

Invalide à 90% et chômeur c'est possible!

La question de l'articulation entre le droit au chômage et le statut d'invalidé se pose régulièrement sous différents angles et engendre beaucoup d'inquiétude et de questionnements chez les assuré·es, mal à l'aise de se présenter simultanément comme aptes au placement et invalides. Il faut saluer bien bas cette clarification du TF qui laisse la caisse de chômage gros Jean comme devant, mais déplorer à hauts cris une réglementation illisible pour les assuré·es et même si tordue que l'assurance chômage peut se croire légitimée à refuser ses prestations à des invalides aptes au placement.

→ [voir la jurisprudence](#)

5. Informations diverses

Les violences sexistes, sexuelles, LGBTIQ+phobes et domestiques ont de lourdes conséquences pour la santé mentale

Le bureau de promotion de l'égalité et de prévention des violences du canton de Genève a publié les résultats de son enquête Iceberg dont le but était de "mesurer l'ampleur des violences sexistes, sexuelles, LGBTIQ+phobes et domestiques à Genève, d'en évaluer les conséquences, ainsi que le niveau de prise en charge des personnes concernées". Cette enquête montre notamment que ces violences ont de lourdes conséquences psychiques et physiques pour les victimes, très majoritairement des femmes et des personnes *LGB*, qui affectent tous les domaines de la vie.

→ [Lire le rapport complet et le résumé exécutif.](#)

CALIM - lien entre alimentation et santé psychique

Le 1^{er} octobre, Genève a inauguré la première caisse alimentaire et solidaire de Suisse : la [CALIM](#). Son principe est simple : en échange d'une cotisation mensuelle libre, chaque membre reçoit 150 francs suisses en "radis", une monnaie virtuelle à dépenser auprès des structures partenaires (fermes, boulangeries, épiceries, stands de marché...).

La CALIM poursuit trois objectifs :

- garantir le droit à l'alimentation, inscrit en 2023 dans la constitution genevoise,
- soutenir les producteurs locaux,
- promouvoir une alimentation choisie et de qualité pour toutes et tous, en soulignant son rôle pour la santé publique.

Pour devenir membre de la CALIM, il faut assister à une soirée de présentation (voir [agenda](#)).

Pour illustrer cette démarche, la CALIM organise:

Un repas, du lien et le goût des possibles

jeudi 30 octobre, de 17h à 20h30

à l'Espace quartier Pâquis - rue Jean-Charles-Amat 6 (entrée par la cour)

Comment une démarche citoyenne qui relie solidarité de quartier et accès à une alimentation choisie renforce notre bien-être psychique?

Atelier de cuisine participative suivi d'un repas et d'un échange avec des professionnel·les de la santé.

Participation gratuite, sur inscription : inscription@calim-ge.ch

6. Agenda

Conférence - Violence domestique contre les femmes en situation de handicap

25 novembre à 18h - Maison du Peuple, Place Chauderon 5, Lausanne

Organisé par Pro Infirmis

Gratuit. [Inscription](#) jusqu'au 18.11

→ [programme](#)

Normales parce qu'imparfaites - Exposition d'Alba Artola aux HUG Belle-Idée jusqu'à fin novembre - aux HUG

[Centre Nicolas Bouvier](#) - Bâtiment Abraham Joly - ch. du Petit-Bel-Air - 1226 Thônex.

13 poupées, 13 histoires.

www.promentesana.org

info@promentesana.org

L'association romande Pro Mente Sana soutient la cause des personnes en situation de handicap psychique. Elle lutte pour leur intégration professionnelle et sociale et pour la garantie de leurs droits.

Conseil Psychosocial

0840 00 00 62

(tarif local)

lundis, mardis, jeudis 10h-13h
(français, espagnol, portugais)

→ **Plus d'infos**

Conseil Juridique

0840 00 00 61

(tarif local)

lundis, mardis, jeudis 10h-13h

→ **Plus d'infos**

Observatoire romand de la contrainte en psychiatrie (ORCEP)

Recueillez vos témoignages par questionnaire et entretien

→ **Vers le questionnaire et les contacts**

Publications Pro Mente Sana

Toutes nos brochures sont téléchargeables ou à commander gratuitement **sur notre site internet** (frais de port facturés pour les envois en nombre).

Faire un don

IBAN CH24 0900 0000 1712 6679 4
Association romande Pro Mente Sana
1207 Genève

Devenir membre

Demande d'adhésion via le [formulaire en ligne](#)
ou par email à membres@promentenana.org

Cotisations annuelles:

CHF 50.-/an membres ordinaires

CHF 30.-/an membres AI/AVS



Un grand merci!

Association romande Pro Mente Sana
Rue des Vollandes 40
1207 Genève

tél: 0840 00 00 60
info@promentesana.org
[in /association-romande-pro-mente-sana/](https://www.linkedin.com/company/association-romande-pro-mente-sana/)

Vous recevez ce mail car vous avez rejoint la newsletter du site avec l'adresse .
[Se désinscrire](#) pour ne plus recevoir de mails de notre part.

